



## Litige sur le calcul de ma retraite

Par **la bonite**, le 17/11/2021 à 18:58

Bonjour

Pour le calcul de ma retraite dans le secteur privé (19 années) on a intégré dans la moyenne des salaires annuels mes années d'apprentissage.

- de septembre à fin décembre 1971 => 4 mois de salaire,
- de janvier à fin décembre 1972 => 1 année de salaire,
- de janvier à août 1973 => 8 mois de salaires (*départ au service militaire septembre 1973*).

*J'aimerais savoir s'il est normal d'intégrer au salaire de référence les trimestres assimilés et si tel est le cas, est il normal de faire une moyenne de revenus annuels avec des revenus de 4 et 8 mois de salaires sachant que pour ses années-la je n'étais pas au chômage le reste de l'année, (1971 entrée en apprentissage, 1973 départ service militaire).*

*Je vous remercie.*

Par **Visiteur**, le 18/11/2021 à 07:31

Bonjour

Ce dossier donne bien des informations et vous pouvez poser votre question sur le seueur

<https://www.la-retraite-en-clair.fr/recherche>

<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/hors-menu/autre/questions-frequentes.html?theme=8>

Par **goofyto8**, le **18/11/2021** à **11:03**

bonjour,

[quote]

*est il normal de faire une moyenne de revenus annuels avec des revenus de 4 et 8 mois*

[/quote]

Oui c'est normal, car la moyenne est calculée sur les 25 meilleures années .

Comme vous n'avez travaillé **dans le secteur privé**, que pendant 19 années, toutes les années, mêmes incomplètes sont prises en compte.